



INSTALLATION – LIVRAISON DE L'OXYGENE MEDICAL ATTESTATION

Le pharmacien

Cachet du pharmacien

déclare que pour le patient (Nom et prénom du bénéficiaire)

n° INAMI du prescripteur :

le (date)

les prestations suivantes ont été exécutées :

Installation par le pharmacien

Installation

Contrôle

Information

CNK 4003-976

32,07 €

Les frais pour l'installation ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois par thérapie. On parle de nouvelle thérapie seulement si la thérapie précédente est expirée depuis 1an.

Livraison des accessoires par le pharmacien

Type d'accessoire	CNK	Montant de location / prix par unité	Nombre d'unités	Nombre de jours de location
Livraison de l'oxygène et chômage des bouteilles et du détendeur	4003-968	22,17 €
Lunettes ou masque	4003-935	2,54 €
Tuyau	4003-943	1,70 €
Humidificateur et eau déminéralisée	4003-950	4,41 €
Honoraire d'accompagnement et de coordination	4004-693	12,73 €

Il n'y a qu'un remboursement de location, de masque ou de lunettes nasales, de tuyau à oxygène et d'humidificateur par patient et par mois calendrier. L'honoraire de coordination et d'accompagnement ne peut être comptabilisé qu'une fois par patient et par mois calendrier.

Signature :

Le pharmacien

Le bénéficiaire ou son mandataire